

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection			
La Maison de jeunes à Dieppe Inc.	320031				Le 20 décembre 2023			
Nom de l'établissement	_ ``				Numéro de téléphone			
Centre Parascolaire Entre Amis				(506) 855-2647				
Adresse								
505 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste						
Roxanne Benoit				Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	e mesures correctives				limite pour	Date d'attestation de la conformité		
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps pa nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétére bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multiplia nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant ét annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que l'alinéa a).	hétérogène ultipliant le ant établi à l'		0(1) 20 de		ec. 2023	20 déc. 2023		
Commentaires : Au moment de l'inspection, la personne éducatrice a informé l'inspecteur que 16 enfants sont à sa responsabilité. Cependant, après avoir compté les enfants et consulté le registre de présence, la personne éducatrice indique que seulement 15 enfants sont présents. Afin d'assurer une supervision appropriée, les éducateurs doivent toujours connaître le nombre d'enfant dont ils ont la charge. L'inspecteur a eu une discussion avec les personnes éducatrices ainsi que l'administratrice concernant l'importance de savoir le nombre total d'enfants présent. La lacune est maintenant conforme.								
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les d les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renf (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	lossiers et			12 se	pt. 2023			
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, l'inspecteur observe que 2 dossiers d'enfants sur 5 vérifié,ne possèdent pas l'information de son médecin. L'administratrice doit s'assurer que chaque dossier d'enfant soit complet avec les informations nécessaires.								
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les des documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé: b) les dossiers des enfants, lesquels renfective les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins de personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à ver chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était in de joindre le parent ou le tuteur,	erment : eux nir le	24(1)(b)(iv)	21 no	v. 2023			
		0.44		00.11	2000	00.1/ 0000		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les d les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personne lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et d les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	el,	24(1)(c)(iv)	22 dé	c. 2023	20 déc. 2023		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, l'inspecteur observe qu' obligations que lui imposent la Loi et le règlement su déclaration et celle-ci fut rajouté à son dossier d'emp	ur les permis. Sur l	s sa déclaration sig es lieux, l'employé	née concernant les à signer sa
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientatio fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive e comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts reconnaisse les réalisations. Commentaires: Durant l'inspection de suivi, l'inspecteur observe des les enfants tels que: une éducatrice gérer un conflit les membres du personnels ont révisé la section 8.2 conforme	on 49(1) et s et s interactions position avec les enfants.U	08 sept. 2023 ves avec les membre personne éduca	20 déc. 2023 ores du personnel et trice confirme que
Commentaires généraux			
L'inspecteur est sur les lieux pendant les jeux libres à l'intérieur En ce qui est du règlement 24(1)(b)(iv) de la Loi sur les service l'adresse pour les 2 contacts d'urgence n'est pas complète dan l'inspecteur observe 1 dossier d'enfant sur 5 vérifiés ne possèd s'assurer que les dossiers d'enfants sont complèt avec les infordiscussion concernant les rapports et registre d'incident. L'inspecteur à discuter avec l'administratrice des différent types Une demande de changement sera envoyé par courriel à l'adm	es à la petite enfa les 1 des 5 dossier de que 1 contact o rmations.	nce,l'inspecteur o s d'enfants vérifié	s. De plus,
original signé par Roxanne Benoit Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Le 2 ² Date	l décembre 2023	
original signé par Chantal Landry Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 2°	l décembre 2023	